



# L'Europe des communes



L'information européenne pour les décideurs des communes

## France Relance

---

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie du Covid-19 et redonner un élan à l'ensemble de l'économie en Europe, la Commission européenne a mis en place un dispositif de relance historique, décliné au niveau national dans les États membres.

En France, le plan de relance national, appelé aussi France Relance, représente 100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros de subventions proviennent de la Facilité européenne pour la reprise et la résilience.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, ce plan est déployé autour de 3 volets principaux : l'**écologie**, la **compétitivité** et la **cohésion**. Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

Pour les collectivités locales des mesures sont également prévues pour soutenir les secteurs les plus touchés et contribuer ainsi à l'attractivité des territoires.

### Exemples d'actions pour les collectivités locales :

- [La rénovation des équipements patrimoniaux](#) :

La modernisation et la rénovation des institutions patrimoniales constituent un puissant levier de soutien à l'économie, à l'attractivité et l'animation culturelle des territoires.

La mesure sera financée à hauteur de **20 millions d'euros** et pourra s'inscrire le cas échéant, dans la contractualisation de l'État avec les régions au titre des CPER 2021-2027. Les crédits seront engagés sur les années 2021 et 2022.

[Plus d'information et contact](#)

- [Rénovation énergétique des bâtiments publics](#)

Une enveloppe de **4 milliards d'euros** est répartie entre les collectivités territoriales et l'État. Elle doit permettre de financer des **projets de rénovation énergétique de bâtiments publics** : le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Ce plan est à destination de l'ensemble des personnes publiques y compris les **collectivités territoriales**.

[Plus d'informations](#)



# L'Europe des communes



L'information européenne pour les décideurs des communes

- [Soutien aux investissements dans les monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés](#)

Cette mesure vise à conforter les opérations de restauration de monuments historiques relevant des collectivités ou de propriétaires privés dans la perspective d'apporter un soutien à l'emploi et aux secteurs économiques de l'architecture et du patrimoine et de renforcer l'attractivité des territoires.

L'objectif est d'accélérer des opérations bien identifiées de **restauration des monuments historiques** appartenant aux communes et aux propriétaires privés grâce à une enveloppe spécifique de **40 millions d'euros** en augmentant le taux moyen de subvention de l'État.

[Plus d'informations](#)

## [Quartiers Culturels créatifs](#)

Le futur appel à projets « Quartiers culturels créatifs », doté de 2 millions d'euros en 2021 et en 2022, visera à favoriser la relance de l'activité des acteurs économiques culturels de proximité et à valoriser l'offre culturelle des territoires, particulièrement dans des centres urbains dévitalisés où leur présence physique est désormais fortement menacée.

Les porteurs de projets publics ou privés (collectivités, associations, structures d'accompagnement) sont éligibles à l'appel à projet. Le dispositif doit ensuite bénéficier aux entreprises accompagnées au sein de ces structures, aux commerces culturels ayant vocation à s'y implanter, et enfin aux publics qui y trouveront une nouvelle forme de médiation culturelle.

L'appel à projets est ouvert.

Date limite de candidature le 31 octobre 2022.

[Plus d'informations et contacts](#)